

# **Ecophyto 2018**

## **Plan de réduction des produits phytosanitaires suite au Grenelle de l'environnement**

## Plan de réduction des produits phytosanitaires

### Grenelle de l'environnement



Traitement insecticide par thermonébulisation

© J. Jullien

- la France a décidé de **réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 10 ans**, et de supprimer progressivement les molécules les plus dangereuses du marché (dont 30 en 2008) ;
- comment développer une production agricole et une gestion des espaces verts **éco-responsables** ?

## Pourquoi un plan Ecophyto ?

- La réduction de l'usage des pesticides est une des composantes essentielles des objectifs de la **durabilité des pratiques agricoles**.
- Le Grenelle de l'environnement a fait émerger, avec les agriculteurs qui sont les premiers exposés aux risques induits par l'application de produits phytosanitaires, un **consensus** sur la nécessité d'une politique ambitieuse de **réduction de l'usage des produits phytosanitaires**.
- Le tout dans le respect de la **compétitivité de notre agriculture** : concilier croissance économique et enjeux écologiques.

## Un plan pour réduire de moitié l'usage des pesticides

### 2 volets

- suppression progressive des **53 molécules les plus dangereuses**, dont 30 en 2008.
- **réduction de 50 % de l'usage des pesticides**, si possible, dans un délai inférieur à 10 ans, défini par le Président de la république en conclusion du Grenelle de l'Environnement.

- ✓ **Mise en œuvre** annoncée le 15 novembre 2007 par le Ministre de l'agriculture aux membres du Comité d'orientation et de suivi créé à cet effet.
  
- ✓ Ce Comité, présidé par le Ministre, se réunit tous les 2 ou 3 mois, examine les propositions qui lui sont faites par le **Comité opérationnel (COMOP)**.
  
- ➔ après **consultation** des organisations agricoles, des instituts techniques, des industriels, et des experts de la protection des végétaux (DGA1-SDQPV).

## Comité opérationnel

- présidé par Guy Paillotin (secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture), secondé par un chef de projet issu du ministère de l'agriculture (Joël Mathurin) ;
- composé d'experts, retenus sur la base de leurs compétences, appartenant aux principales composantes du secteur agricole (distributeurs, industriels, instituts techniques, syndicats, ...), à l'administration (MAP, MEDDAT, ministère de la santé), et aux ONG.

Le COMOP est chargé de formuler des propositions concrètes d'action pour :

1. définir précisément ce que 50 % de réduction veut dire : les références, le mode de calcul, le suivi et l'évaluation.
2. évaluer les marges de progrès sur les molécules et itinéraires techniques agronomiques, de la parcelle au territoire.

3. mobiliser la recherche et le développement agronomique autour des méthodes alternatives et des systèmes économes en pesticides.
4. former des agriculteurs à l'utilisation des pesticides et professionnaliser les métiers de la distribution et du conseil phytosanitaire autour d'un objectif de certification.
5. renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides avec une mise en transparence de la connaissance.

☞ **les groupes régionaux (par ex. GRAPP Centre) sont le lieu de pilotage et de diffusion d'outils de gestion locaux du plan Ecophyto 2018.**

**Communiqué de presse du 26 mai 2008**

Le « groupe PAILLOTIN » a recommandé la mise en place d'actions qui ont pour objectifs stratégiques la généralisation dans l'immédiat des meilleures pratiques agricoles économes en pesticides, la levée des obstacles à l'innovation et à la construction de nouveaux systèmes de production moins dépendants des pesticides et viables. Il souligne également la nécessité de s'appuyer sur le renforcement des réseaux de surveillance des bioagresseurs et des effets de l'utilisation des pesticides. Il préconise une ambition très forte en matière de formation des utilisateurs et de sécurisation des métiers de la distribution des pesticides, conditions nécessaires pour faire adhérer le plus largement possible à ces démarches.

Un indicateur de suivi des résultats du plan a été préconisé. Cet indicateur qui mesure la pression d'usage des pesticides serait calculé annuellement au niveau national et pourrait être décliné au niveau des territoires. Il sera accompagné d'autres indicateurs de suivi.

Michel BARNIER a accueilli favorablement le rapport du « groupe PAILLOTIN » en soulignant qu'il s'agit d'une très bonne base de travail pour la rédaction finale du plan d'action du Gouvernement « Ecophyto 2018 ». Il a réaffirmé son intention de présenter ce plan au Président de la République lors de la première quinzaine du mois de juillet 2008. Ce plan fera l'objet d'un suivi régulier par l'administration et les parties prenantes.